



Communiqué du maire

Confinement 30 oct > 1^{er} déc.
Vendredi 30 octobre 2020

Ville de Verrières-le-Buisson
Hôtel de Ville
Place Charles de Gaulle
91370 Verrières-le-Buisson

Chères Verriéroises, Chers Verriérois,

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19, un nouveau confinement est mis en œuvre dans tout le pays depuis ce vendredi 30 octobre. Ce confinement entraîne de nombreuses mesures de fermeture des lieux publics et commerces, ainsi que de strictes restrictions de circulation. Ainsi, ne sont autorisés que les déplacements pouvant être justifiés par l'attestation dérogatoire que vous pouvez télécharger sur le site de la Ville. Il est à noter par ailleurs que les déplacements sont autorisés pour les retours de congés.

Plusieurs évolutions marquent cette nouvelle période de confinement par rapport à celle que nous avons connue au printemps. Ainsi, l'ensemble de vos services publics restent ouverts. Les services municipaux sont tous accessibles, mais uniquement sur rendez-vous pris auprès de l'accueil de l'Hôtel de Ville ou par téléphone. Les crèches, écoles et accueils périscolaires sont également ouverts, dans le respect des règles sanitaires. L'Espace Jeunes et le Point Information Jeunesse doivent eux fermer leurs portes au public, mais leurs équipes sont toujours joignables en mairie.

Le service social et le CCAS de la commune sont mobilisés pour venir en aide aux personnes âgées et aux personnes vulnérables, avec notamment le renfort du service de portage de repas à domicile et la poursuite de tous les dispositifs existants (transport individuel, aide à domicile, etc.). Les services travaillent parallèlement en étroite partenariat avec la Croix Rouge et les bénévoles pour venir en aide rapidement à tous les Verriérois. Les personnes ayant besoin d'aide ou désireuses d'apporter leur concours sont invitées à se manifester auprès de la Mairie.

Comme le prévoit le décret relatif au confinement, seuls les commerces de première nécessité peuvent rester ouverts. Les autres peuvent proposer des services de livraison ou de commande à emporter. Tous les commerçants et restaurants verriérois se sont mobilisés afin de pouvoir s'adapter et vous offrir le meilleur service possible. Une liste de leurs horaires, coordonnées et services est disponible sur le site de la Ville. Le marché de l'Hôtel de Ville reste ouvert comme d'habitude les mercredis et samedis de 8h à 13h, mais uniquement pour les produits alimentaires.

L'ensemble des structures sportives, culturelles et associatives sont entièrement fermées au public, qu'elles soient intérieures ou extérieures. De même, l'Espace Bernard Mantiene est contraint de fermer ses portes pour l'ensemble de ses activités (cinéma, spectacles, conservatoire). Les équipes sont d'ores et déjà mobilisées afin de relancer dans les prochains jours le dispositif #Culturecheznous.

Les médiathèques qui doivent elles aussi fermer leurs portes au public vont mettre en place très prochainement la réservation en ligne des ouvrages avec un retrait sur place.

Les parcs et jardins, ainsi que le Bois de Verrières, restent ouverts pour les promenades ou l'activité physique individuelle, en respectant strictement les règles relatives aux déplacements (pas de regroupement en dehors des personnes d'un même foyer, attestation dérogatoire obligatoire, déplacement dans la limite d'un rayon d'un kilomètre autour de son domicile).

Merci de contribuer à l'effort commun !

François Guy TREBULLE
Maire de Verrières-le-Buisson
Vice-Président de Paris Saclay

Hôtel de Ville
Place Charles de Gaulle
Verrières-le-Buisson
Verrières-le-Buisson

